

PROCÈS-VERBAL DE LA 106 ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA COOPÉRATIVE D'ACHAT DE BIENNE DU SAMEDI 24 MAI 2025 DE 15H00 À 16H23 AU PALAIS DES CONGRÈS, RUE CENTRALE 60, 2502 BIENNE/BIEL

Participants et personnes présentes

La participation à la 106e assemblée générale ordinaire (AG) n'était possible qu'en présence physique.

Membres : sur les 134 membres inscrits (y compris l'administration), 129 ont participé à l'assemblée générale sur place.

Administration : Martin Glaus, Sandra Brawand, Dominik Rhiner, Thomas Sollberger (excusé pour cause de maladie)

Notaire : Urs Lanz (sans droit de vote)

Ouverture

Le président Martin Glaus ouvre la 106e assemblée générale à 15h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il informe les participants du déroulement de l'assemblée générale et leur annonce qu'un repas et des boissons seront offerts à l'issue de celle-ci. Il sera également possible de déguster des vins connus ainsi que des nouveautés de notre gamme.

Le président remercie ensuite tous les collaborateurs et membres de l'administration de l'EGB, le traducteur de longue date Jean Marc-Herren, le palais des congrès ainsi que Walter Tontechnik pour leur soutien dans l'organisation de l'assemblée générale de cette année.

Le président informe que tous les membres de la coopérative ont reçu l'invitation à l'assemblée générale d'aujourd'hui dans les délais et que le rapport annuel détaillé est disponible en ligne. Les décisions et les élections sont prises à la majorité absolue des voix exprimées, soit 65 voix. La modification des statuts inscrite à l'ordre du jour requiert une majorité des deux tiers, soit 86 voix.

Conformément aux statuts, cette assemblée générale est présidée par Martin Glaus, président, et Sandra Brawand, vice-présidente, en rédige le procès-verbal.

Jusqu'au 1er février 2025, aucune motion au sens de l'article 17 de nos statuts n'a été reçue de la part des coopérateurs.

En raison des modifications statutaires à l'ordre du jour, la présence d'un notaire est requise par la loi. Notre notaire, M. Urs Lanz, est salué par le président.

Ordre du jour

Le président informe les participants de l'ordre du jour, qui figurait dans la lettre d'accompagnement. Il n'est pas nécessaire de le soumettre au vote.

Pour des raisons d'emploi du temps, le notaire Lanz doit quitter l'assemblée plus tôt. Le président, Martin Glaus, propose donc que le point 9 de l'ordre du jour, modification des statuts, soit traité avant le point 1, élection des scrutateurs.

Aucune autre modification de l'ordre du jour n'est souhaitée.

1. Accueil et élection des scrutateurs
2. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 (documents disponibles sur <https://egbiel.ch/fr/downloads>)
3. Approbation des comptes annuels 2024
4. Décision concernant la comptabilisation du résultat net 2024
5. Décharge à l'administration
6. Élection de l'administration
7. Élection de l'organe de révision COT Treuhand AG, 3250 Lyss
8. Rémunération de l'administration pour la période de juin 2025 à mai 2026
9. Modification des statuts, art. 18i, art. 24p, art. 24q et art. 36
10. Motions des membres
11. Développement stratégique – Informations et prise de connaissance
12. Divers

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un hommage est rendu aux membres décédés l'année dernière.

Point 1 de l'ordre du jour : accueil et élection des scrutateurs

Sont proposés comme scrutateurs :
Bloc gauche : Peter Abegglen, membre n° 19605
Bloc droit : Stefan Lerf, membre n° 22108

Le président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée.

Résultat du vote
Oui : 129
Non : 0
Abstention : 0

Le président remercie les scrutateurs d'avoir accepté leur nomination.

Point 9 de l'ordre du jour avancé : modification des statuts, art. 18i, art. 24p, art. 24q et art. 36

Le président informe que la modification des statuts fera l'objet de deux votes.

Martin Glaus explique les articles 18i, 24p et 24q.
Conformément à l'article 18i des statuts, l'assemblée générale décide de la participation à d'autres entreprises. En raison du rythme effréné de la vie actuelle, l'administration souhaite désormais attribuer cette compétence à l'administration. Cela permettrait à l'administration de réagir aux opportunités commerciales correspondantes avec la rapidité nécessaire et exigée par le marché. Cela pourrait concerner des transactions commerciales dans le commerce du vin et également dans l'immobilier.

À titre d'exemple, citons les négociations avec un négociant en vins en vue d'une reprise, qui exigent une approche rapide et ciblée de la part des offrants. Le transfert de compétence proposé renforcerait considérablement notre position.

La modification proposée prévoit la suppression de l'article 18i et l'insertion d'un nouvel article 24p. Le nouvel article 24p habilite l'administration à prendre des décisions concernant la participation de la coopérative à d'autres entreprises ou la création d'entreprises qui correspondent à l'objet de la coopérative conformément aux articles 1 à 4.

L'ancien article 24p) serait renommé article 24q.

Le président ouvre la séance de questions-réponses.

Markus Meier, membre n° 9920, objecte que de telles négociations prennent du temps et qu'il ne faut pas mettre davantage de pression sur l'administration. Il propose donc de rejeter la modification des statuts.

Willi Tschopp, membre n° 24320, se prononce également contre cette modification des statuts et estime que les membres devraient faire davantage usage de leurs droits.

Reto Clavadetscher, membre n° 55, demande comment un achat ou une fusion devrait être réalisé à l'heure actuelle.

Le président, Martin Glaus, répond aux différentes interventions.

Résultat du vote sur les articles 18i, 24p et 24q des statuts :
Oui : 116
Non : 11
Abstention : 2

Martin Glaus remercie les participants pour leur confiance à l'administration et assure qu'il fera usage de cette nouvelle compétence avec clairvoyance et dans l'esprit de l'EGB.
Le président explique la modification proposée de l'article 36 des statuts :

Si nous devons nous trouver dans la situation délicate de devoir dissoudre notre coopérative, les statuts prévoient la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et une décision de dissolution à la majorité des trois quarts de tous les membres.

Au 31 décembre 2024, nous comptons 8 881 membres, ce qui rendra probablement impossible, en cas d'urgence, la tenue d'une assemblée générale extraordinaire avec un nombre aussi important de participants.

L'administration souhaite donc modifier cet article de manière à ce qu'une dissolution puisse être décidée à la majorité des trois quarts de tous les membres présents à l'assemblée générale extraordinaire.

L'administration met toutefois tout en œuvre pour ne jamais avoir à appliquer cet article.

Le président ouvre la séance de questions-réponses, la parole n'est pas demandée.

Résultat du vote sur les articles 18i, 24p et 24q des statuts

Oui : 128

Non : 0

Abstention : 1

Le président remercie l'assemblée pour sa confiance et déclare que les statuts seront réédités dans leur intégralité et certifiés par le notaire Urs Lanz.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2024

Le président informe que le rapport annuel, ainsi que tous les points à l'ordre du jour soumis au vote, pouvaient être consultés en ligne.

Il fait état d'un autre exercice très chargé et de défis importants sur un marché du vin en pleine mutation. Dans le même temps, nous continuons à constater une baisse des commandes de la part de nos membres.

Fin 2024, notre base de membres et de clients comptait 8 881 membres et 3154 clients non membres, parmi lesquels 3545 personnes ont passé une commande en 2024. Le secteur des clients/membres inactifs recèle donc un grand potentiel pour de nouvelles livraisons de vin.

Le président remercie les coopérateurs pour leur soutien important. Il remercie également toute l'équipe de l'EGB pour son engagement exceptionnel et sa volonté constante d'aller plus loin. Il n'est pas évident que toute l'équipe se déclare régulièrement prête à travailler le soir et le week-end.

La vice-présidente et directrice générale, Sandra Brawand, expose les points essentiels et les défis de l'exercice 2024 écoulé.

Elle indique que l'année 2024 a été très difficile sur le plan économique et qu'une baisse du chiffre d'affaires de 23 % ainsi qu'une réticence persistante des consommateurs, associées à un vieillissement notable de la coopérative, ont eu une influence considérable sur notre orientation stratégique. Afin de stabiliser la situation économique, des mesures d'économie globales ont été prises, telles que la rationalisation des processus et l'optimisation continue des petits coûts. La réduction des ressources humaines dans les domaines du marketing et du service à la clientèle de 70 % au cours de l'année a toutefois été particulièrement drastique. Cette mesure a été douloureuse, mais nécessaire pour rester financièrement viable.

Elle informe en outre que de l'espace a dû être libéré pour la reprise des stocks à l'automne et que l'assortiment a donc dû être délibérément rationalisé, sur la base des chiffres de vente et de la marge contributive. L'offre a été complétée par des nouveautés issues d'importations directes, mais aussi par d'autres vins de bonne qualité à des prix très intéressants.

L'approvisionnement en vins en bag-in-box de 20 litres reste difficile, car l'offre change constamment.

Sandra Brawand explique que le transfert de notre entrepôt de Berne à Bienne a été une étape importante pour l'EGB. Cette mesure permet non seulement de réaliser des économies, mais aussi d'améliorer l'efficacité des processus, de la gestion des stocks à l'expédition.

Depuis octobre, toutes les expéditions sont effectuées depuis Bienne. De nouvelles interfaces informatiques et l'impression directe des documents d'expédition garantissent des processus plus rapides et une chaîne d'approvisionnement fiable.

La vente sur rampe en août a non seulement permis de réduire les stocks, mais a également constitué une offre attractive pour notre clientèle.

Sandra Brawand explique que malgré tous les défis économiques, 2024 a été une année événementielle particulière. Grâce à l'engagement sans faille de nos collaborateurs et de nombreux

bénévoles, nous avons pu organiser de nombreux événements exceptionnels, avec passion, créativité et dans le but d'offrir à nos clients des expériences œnologiques inoubliables. Pour l'équipe de l'EGB, ces événements sont bien plus que de simples rendez-vous : ils sont au cœur de notre travail et renforcent les liens avec nos coopérateurs, mais aussi avec nos nouveaux clients.

Sandra Brawand explique en outre que la visibilité dans la région et au-delà a été maintenue à un niveau élevé malgré des moyens limités, grâce à des campagnes en ligne ciblées, aux réseaux sociaux, à des annonces classiques et surtout à une approche directe des clients via des newsletters.

Dans une brève perspective pour 2025, Sandra Brawand explique que le nombre d'offres imprimées envoyées par la poste sera réduit à deux : l'« egb365 » en janvier et, à l'automne, l'offre « Vins suisses » en collaboration avec Swiss Wine, ainsi qu'une petite offre de vins de fête. Entre-temps, nous resterons présents sur le plan numérique et continuerons à organiser des événements internes et externes afin de maintenir le contact personnel et la visibilité.

Afin d'accroître la visibilité de notre commerce de vins quelque peu caché et de rester dans les conversations dans la région de Bienne, une immense fresque murale représentant le lac de Bienne est actuellement en cours de réalisation dans notre entrée, en collaboration avec l'artiste graffeur biennois Tarkin. Le 23 août aura lieu la fête d'inauguration avec des dégustations de vins du lac de Bienne, mais aussi du Piémont.

Malheureusement, d'autres ajustements de personnel ont été nécessaires au début de l'année 2025 : dans le domaine du marketing et du service à la clientèle, une réduction supplémentaire de 105 % des effectifs a été opérée.

Ces mesures n'ont pas été faciles à prendre, mais elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'économies claire et responsable visant à garantir l'existence à long terme de la coopérative.

Malgré tout, nous sommes optimistes pour l'avenir : avec un profil affiné, des structures efficaces, une attention particulière portée à la qualité et à la proximité avec nos clients, nous voulons avancer ensemble vers l'avenir.

Sandra Brawand remercie toute l'équipe EGB, les partenaires, les collaborateurs et tous les membres pour leur confiance et leur soutien.

Le président la remercie pour ses explications détaillées et ajoute que toute l'équipe EGB développe en permanence de nouvelles idées et mesures qui font progresser notre coopérative et devraient ainsi générer un chiffre d'affaires plus important.

Il ouvre la discussion, la parole n'est demandée.

Résultat du vote

Oui : à l'unanimité

Non : 0

Abstention : 0

Point 3 de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels 2024

Le président informe que le compte de résultat et le bilan peuvent être consultés aux pages 13 et suivantes du rapport annuel et que le compte de profits et pertes, le bilan et le rapport des vérificateurs ont été mis à la disposition des coopérateurs pour consultation dix jours avant l'assemblée générale d'aujourd'hui au siège de notre coopérative, Rue des Cygnes 22. Personne n'a fait usage du droit de contrôle des coopérateurs prévu par les statuts.

Il donne la parole à Dominik Rhiner, qui commente le compte de résultat et le bilan.

Dominik Rhiner informe qu'en plus des comptes annuels établis conformément au Code des obligations, l'EGB est tenue, en raison du nombre de ses coopérateurs, d'établir également des comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP FER. Ceux-ci sont disponibles sur notre page d'accueil www.egbiel.ch.

Il explique ensuite que, comme en 2021/2022 et 2023, une perte a dû être comptabilisée, laquelle est plus élevée que l'année précédente.

La nouvelle stratégie commerciale mise en œuvre depuis 2021 s'est poursuivie en 2024. En conséquence, aucune économie significative n'a pu être réalisée par rapport à l'année précédente en ce qui concerne les dépenses liées au commerce du vin. En revanche, diverses mesures d'économie et une politique de dépenses restrictive ont permis de réaliser des économies par rapport à l'année précédente. Grâce à la réduction des stocks, le recul des liquidités a pu être quelque peu ralenti.

Au passif du bilan, l'ensemble des capitaux étrangers a heureusement pu être réduit et, après comptabilisation de la perte 2024, l'EGB affiche encore un capital propre d'environ 2,35 millions de francs suisses.

Le commerce du vin a généré un chiffre d'affaires d'environ 1,55 million de francs suisses en 2024, soit 23 % de moins que l'année précédente. Le bénéfice brut est également inférieur à celui de l'année précédente.

Cette année, les biens immobiliers de l'EGB ont enregistré un succès remarquable. En raison de la diminution des travaux d'entretien sur nos biens immobiliers, celui-ci a dépassé d'environ 65 000 CHF le résultat de 2023.

Malgré les résultats réjouissants enregistrés dans le domaine immobilier, ceux-ci n'ont pas permis de compenser la perte subie dans le commerce du vin, raison pour laquelle un compte annuel négatif a de nouveau dû être soumis pour approbation. Ce résultat montre clairement qu'il est et restera très difficile de réussir dans notre activité principale, le commerce du vin. La baisse continue du chiffre d'affaires d'année en année reste notre principale préoccupation. Avec les mesures mises en œuvre ces dernières années et les adaptations à l'environnement actuel du marché, nous avons tenté de briser cette tendance et d'atteindre à nouveau des chiffres d'affaires plus élevés. Malheureusement, ces efforts n'ont pas été récompensés entre 2021 et 2024.

À la fin de son exposé, Dominik Rhiner se tourne vers l'avenir :

Avec le budget 2025, l'administration de l'EGB prévoit de poursuivre dans la voie empruntée et d'investir à nouveau dans le développement du marché afin d'augmenter à nouveau le chiffre d'affaires dans la mesure du possible. Les résultats des années précédentes ont contraint l'administration à prendre des mesures douloureuses, notamment dans le domaine du personnel. Néanmoins, en raison de la nouvelle baisse prévue du chiffre d'affaires, un déficit élevé d'environ 340 000 est attendu pour 2025. Lors de l'élaboration du budget 2025, l'administration est partie du principe qu'avec les mesures de réduction des coûts déjà mises en œuvre et celles prévues, le renforcement de la prospection du marché et une demande en hausse, le commerce du vin affichera encore une perte maximale d'environ 200 000 CHF au plus tard en 2026. Cette perte devrait alors pouvoir être presque compensée par le résultat du compte immobilier. Si ces prévisions ne se réalisent pas, il faudra notamment examiner dans quelle mesure l'EGB peut encore être présente dans le commerce du vin.

Dominik Rhiner remercie les participants pour leur fidélité à l'EGB et redonne la parole au président, qui remercie les intervenants et ouvre la discussion.

Willi Tschopp, membre n° 24320, objecte que des mesures décisives doivent être prises et demande pourquoi on n'a pas travaillé plus tôt à opérer ce changement. Il dit avoir perdu tout espoir.

Martin Glaus répond que l'épée de Damoclès plane effectivement au-dessus de l'EGB et appelle tous les coopérateurs à commander davantage de vin auprès de l'EGB. Il ajoute que nous travaillons à opérer un revirement.

Résultat du vote

Oui : 127

Non : 1

Abstention : 1

Point 4 de l'ordre du jour : Décision concernant l'utilisation du résultat net 2024

Le président informe que la proposition concernant la répartition du résultat net 2024 figure à la page 17 du rapport annuel imprimé.

En raison de la perte, les attributions obligatoires aux réserves légales et au patrimoine de la coopérative prévues par les statuts sont supprimées.

Conformément aux dispositions statutaires et légales, l'administration propose d'utiliser le montant de 375'275 CHF pour débiter le patrimoine de la coopérative.

Il en résulte un report de bénéfice sur le nouvel exercice de CHF 0.-

Le président ouvre la discussion.

Willi Tschopp, membre n° 24320, a une question de compréhension concernant l'année 2023, mais celle-ci n'est pas abordée.

Résultat du vote
Oui : 128
Non : 0
Abstention : 1

Point 5 de l'ordre du jour : Décharge à l'administration

Le président soumet la décharge à l'administration au vote et ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Résultat du vote*
Oui : 126
Non : 0
Abstention : 0
*Sans les 3 voix de l'administration

Point 6 de l'ordre du jour : Élection de l'administration

Le président attire l'attention sur le fait que l'administration d'une coopérative est considérée comme l'organe directeur suprême de la coopérative et qu'elle est responsable en dernier ressort du développement stratégique et opérationnel de l'entreprise.

Pour diverses raisons, également mentionnées dans le rapport annuel, le développement commercial de notre coopérative n'a pas toujours été facile ces dernières années et ne sera pas non plus une sinécure au cours des prochaines années. L'administration restera donc fortement sollicitée et devra s'engager avec détermination, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, pour le bien de l'EGB.

Il informe également que, conformément à nos statuts, les membres de l'administration doivent être réélus tous les deux ans. Le mandat actuel expire le jour de l'assemblée générale et un nouveau mandat de deux ans commence le lendemain pour les membres de l'administration, qui durera jusqu'à l'assemblée générale de 2027.

Avec les membres actuels de l'administration, Martin Glaus a toujours pu compter sur une équipe solide, très engagée et forte de nombreuses années d'expérience. Il se réjouit donc que tous les membres se représentent pour un nouveau mandat de deux ans.

Sandra Brawand prend la parole pour l'élection du président. Elle explique que Martin Glaus s'investit depuis 2019 dans l'administration de l'EGB avec une grande expertise, une vision stratégique et un engagement sans faille, et qu'il dirige notre coopérative en tant que président depuis maintenant deux ans.

Dans un marché viticole en pleine mutation, caractérisé par des exigences croissantes en matière de durabilité et par l'évolution des habitudes de consommation, il est particulièrement important de faire preuve de clairvoyance et d'une bonne intuition vis-à-vis de notre clientèle. À cela s'ajoutent des défis internes tels que la structure vieillissante des membres et la nécessité d'attirer de nouvelles générations vers notre coopérative.

Martin Glaus s'est déjà attaqué à ces questions au cours des dernières années. Sous sa direction, des impulsions stratégiques ont été données qui devraient contribuer à long terme au renouveau et au renforcement de notre coopérative.

Les membres du conseil d'administration sont convaincus que Martin continuera à diriger l'EGB avec succès dans les années à venir et qu'il posera des jalons importants pour l'avenir. Ils recommandent donc avec conviction à l'assemblée de réélire Martin Glaus à la présidence.

Elle ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée, et propose donc d'élire Martin Glaus président de l'EGB par acclamation.

La vice-présidente félicite Martin Glaus pour sa réélection et lui donne la parole.

Martin Glaus remercie tous les coopérateurs pour sa réélection à la présidence de la coopérative d'achat de Bienne et pour la confiance qu'ils lui accordent. Il se dit très honoré de pouvoir exercer cette fonction pendant les deux prochaines années et déclare accepter son élection.

Martin Glaus poursuit avec l'élection de la vice-présidente et explique que Sandra Brawand, l'actuelle vice-présidente, occupe depuis maintenant 23 ans différents postes au sein de l'EGB. Depuis mai 2023, elle occupe notamment le poste de vice-présidente, qu'elle exerce en plus de

sa fonction de directrice générale. Elle exerce ces fonctions avec beaucoup de passion et un engagement sans faille, soutient Martin Glaus en tant que vice-présidente grâce à ses connaissances et à sa longue expérience dans le développement stratégique de l'EGB et met en œuvre les mesures prises en tant que directrice générale. Une tâche difficile qu'elle maîtrise toutefois avec brio. Martin Glaus remercie Sandra Brawand pour son travail fructueux, infatigable et ciblé en faveur de l'EGB et ouvre la discussion.

Comme celle-ci n'est pas utilisée, le président propose d'élire Sandra Brawand vice-présidente de l'EGB par acclamation.

Le président félicite Sandra Brawand pour sa réélection et lui donne la parole. Sandra Brawand remercie pour sa réélection et la confiance qui lui est accordée. Elle se réjouit de pouvoir continuer à participer activement au développement de l'EGB en tant que vice-présidente et déclare accepter son élection.

Le président passe à l'élection des autres membres de l'administration et explique que Dominik Rhiner et Thomas Sollberger se tiennent à disposition jusqu'à l'assemblée générale de 2027.

Conformément à l'article 18b des statuts, il serait possible d'élire les autres membres de l'administration en bloc. Cependant, comme deux des quatre membres de l'administration ont déjà été élus, il fait également élire Dominik Rhiner et Thomas Sollberger individuellement.

Martin Glaus informe que Dominik Rhiner est également un membre de longue date de l'administration et travaille pour l'EGB depuis 15 ans. Au sein de l'administration, il est responsable des finances et des biens immobiliers, ce qui exige une grande attention et sera d'une importance capitale dans les années à venir. Il se réjouit que Dominik Rhiner se présente à l'élection pour un nouveau mandat et que nous puissions compter sur son expertise.

Le président ouvre la discussion et propose d'élire également M. Dominik Rhiner à l'administration de l'EGB par acclamation.

Le président félicite Dominik Rhiner pour sa réélection et lui donne la parole.

Dominik Rhiner remercie l'assemblée pour sa confiance et déclare accepter son élection.

Martin Glaus en vient à l'élection de Thomas Sollberger et informe que lui aussi travaille depuis maintenant 27 ans pour l'EGB dans différentes fonctions. Au sein de l'administration, Thomas Sollberger est responsable du marketing, domaine dans lequel il peut mettre à profit ses vastes connaissances. Martin Glaus se réjouit que Thomas Sollberger se présente à l'élection pour un nouveau mandat et que nous puissions compter sur son expertise.

Le président ouvre la discussion et propose d'élire également M. Thomas Sollberger par acclamation à l'administration de l'EGB.

Le président félicite Thomas Sollberger pour sa réélection en son absence.

En raison de son absence pour cause de maladie, Thomas Sollberger a déjà déclaré à l'avance qu'il accepterait son élection.

Point 7 de l'ordre du jour : Élection de l'organe de révision, COT Treuhand AG Lyss

Le président propose de reconduire COT pour une année supplémentaire en tant qu'organe de révision de l'EGB et ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Résultat du vote

Oui : 128

Non : 0

Abstention : 1

Le président félicite COT Treuhand AG pour son élection et la poursuite de sa collaboration au cours de l'exercice 2025.

Point 8 de l'ordre du jour : Rémunération de l'administration juin 2025 à mai 2026

Le président informe que l'EGB continue d'évoluer dans un environnement de marché dynamique et que les membres de l'administration sont toujours fortement sollicités pour rétablir une évolution positive des activités commerciales de l'EGB dans le domaine du vin. Les analyses nécessaires à cet effet et les projets en cours entraînent une charge de travail toujours aussi importante.

La plupart des membres de l'administration s'engagent à titre accessoire dans la gestion de la coopérative d'achat de Bienne. L'année dernière, outre l'assemblée générale, 14 réunions administratives, 4 ateliers, d'innombrables réunions de groupes de travail et de nombreuses heures opérationnelles ont été consacrées à des dégustations, à l'administration et à la logistique. Cet engagement ne diminuera pas au cours de la nouvelle année.

Pour tenir compte de cette situation, l'administration demande une indemnité de 101 280 CHF pour la période de juin 2025 à mai 2026. Cette indemnité sera versée à 4 membres de l'administration. L'administration considère que cette indemnité est équitable et conforme à l'article 26 des statuts et recommande à l'assemblée générale d'approuver le montant mentionné.

Le président ouvre la discussion

Willi Tschopp, membre n° 24320, estime avoir lu un autre montant dans les documents, qui date toutefois de l'année précédente.

Résultat du vote

Oui : 124

Non : 2

Abstention : 3

Point 10 de l'ordre du jour : Motions des membres

Le président explique que, conformément aux statuts, les membres peuvent soumettre des motions à l'assemblée générale jusqu'au 1er février de l'année en cours et qu'aucune motion n'a été reçue avant le 1er février 2025.

Point 11 de l'ordre du jour : Informations sur la stratégie « EGB 2028ff »

Le président informe que l'EGB a dû procéder à une réduction de ses effectifs au 1er janvier 2025 et que le début de la nouvelle année a été marqué par de nombreuses incertitudes pour la petite équipe. Grâce à l'énorme engagement de tous, les quatre premiers mois ont pu être menés à bien sans grande perte de service et nos membres et clients ont pu être servis avec le professionnalisme habituel.

L'administration se penche en permanence sur la stratégie, qui représente un défi constant, en particulier dans le secteur du vin. Afin de renforcer encore notre notoriété, nous avons opté pour une stratégie dite « double ». L'assortiment « vin+nous » existant doit continuer à offrir à nos membres et à nos clients réguliers une gamme de vins complète et équilibrée. L'un de nos objectifs est de réactiver nos membres et clients qui ont peu ou pas commandé chez nous ces dernières années. Parallèlement, nous poursuivons et renforcerons nos activités dans le domaine numérique.

Martin Glaus explique que nous souhaitons désormais développer en parallèle une gamme « klein+fein » (petit+raffiné) et nous concentrer sur certaines régions d'Italie, de France et d'Espagne.

Dans ces régions, nous recherchons principalement la collaboration avec de petits vigneron qui produisent leurs vins de manière durable et souhaitons nous positionner dans la gamme de prix de 15 à 25 francs suisses. En outre, une contribution de 1 franc suisse sera prélevée sur chaque bouteille vendue, qui sera utilisée pour des projets durables dans la région.

Avec cette nouvelle approche, nous souhaitons toucher tous les coopérateurs, mais aussi de nouveaux clients, en particulier dans la région de Bienne-Seeland.

Avec les immeubles de la Rue des Cygnes, un autre sujet d'une grande importance occupe l'administration.

Depuis l'été dernier, diverses discussions sont en cours avec notre architecte au sujet d'une éventuelle rénovation des immeubles situés à la rue des Cygnes 18, 20 et 22. À l'heure actuelle, une rénovation à moyen terme semble inévitable en raison de l'état du bâtiment. La nature de cette rénovation fait l'objet de discussions avec les architectes.

Nous souhaitons concentrer nos activités avec le local de vente, les bureaux et l'entrepôt dans les locaux situés à la rue des Cygnes 18, 20, afin de renforcer notre présence auprès de la clientèle de passage. Pour ce faire, divers aménagements des biens immobiliers seront nécessaires. Sur la base des premières estimations approximatives des coûts, l'EGB ne pourra probablement pas assumer seule la rénovation de tous les immeubles. Dans ces conditions, nous recherchons la solution optimale pour les immeubles.

Martin Glaus explique que cela sert à orientation et qu'il n'y aura pas de vote. Il ouvre néanmoins la discussion.

Markus Meier, membre n° 9920, propose que chaque membre offre à son entourage des bouteilles de vin de la gamme de l'EGB afin de soutenir cette dernière. À cette fin, il faudrait par exemple mettre à disposition un autocollant mentionnant l'EGB comme lieu de vente, qui serait ensuite collé sur la bouteille.

Le président remercie les participants pour cette précieuse contribution.

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

Le président demande aux participants s'ils souhaitent prendre la parole.

Willi Tschopp, membre n° 24320, demande si des calculs ont déjà été effectués pour déterminer le coût des dégustations et si elles sont rentables.

Martin Glaus explique que chaque dégustation est évaluée individuellement et génère des revenus importants.

Michael Bongard, membre n° 27293, propose que si chaque membre versait 25 CHF par an, cet argent pourrait être utilisé pour des mesures de marketing afin de mieux faire connaître l'EGB. Il suggère également que les membres commandent davantage de vins auprès de l'EGB.

Le président donne des informations sur l'apéritif, le repas et la dégustation dans la salle. Il informe également des événements à venir et annonce que la prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 30 mai 2026.

Le président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur collaboration et clôt la 106ème assemblée générale ordinaire à 16h23.

COOPÉRATIVE D'ACHAT DE BIENNE

24 mai 2025



Martin Glaus
Président



Sandra Brawand
Vice-présidente